

Aides disponibles en cas de difficultés avec votre fournisseur d'énergie



Face à la multiplication des difficultés contractuelles entre les fournisseurs et les clients, le Gouvernement a engagé une discussion le 5 octobre 2022 avec les fournisseurs d'énergie afin de s'assurer d'une application équitable des contrats en cours et de leurs conditions de renouvellement.

En conséquence, une charte d'engagement a été signée par les fournisseurs d'énergie afin d'aider les consommateurs à faire face à la crise énergétique. Cette charte comprend 25 engagements et a été signée par de nombreux acteurs (EDF, Engie, Total Énergies, GEG, Seolis, Soregies, Alterna Energies) ainsi que par les associations de fournisseurs (AFIEG, UFE, UNELEG, ANODE, ELE).

Pour plus de renseignements :

[En savoir plus sur cette charte et les engagements pris par les fournisseurs](#)
[221007 Charte des fournisseurs V2 \(economie.gouv.fr\)](#)